



Le 20 octobre 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

1001, boul. Robert-Bourassa

6^e étage

Montréal (Québec) H3B 0B6

Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0565

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 30 septembre et indiquant :

« nous souhaitons savoir si le nombre d'installations de thermopompes est en hausse ou en baisse en 2026 comparativement à 2025.

Serait-il possible d'obtenir les statistiques du programme LogisVert pour les périodes de janvier à septembre 2025 et de janvier à septembre 2026, pour les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches ? Idéalement, nous aimerions connaître :

- *Le nombre mensuel de demandes de subvention reçues.*
- *Le nombre d'installations subventionnées, selon leur date réelle d'installation.*
- *La répartition entre thermopompes murales et centrales.*
- *Le pourcentage de variation entre les deux années. »* (Transcription intégrale)

Hydro-Québec n'enregistre pas les volumes par région, ni les dates d'installation. Par ailleurs, nous ne distinguons pas non plus les demandes pour des thermopompes murales versus celles pour des thermopompes centrales. Nous invoquons donc les articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Hydro-Québec a toutefois constaté une hausse du nombre de demandes de subventions pour des thermopompes de l'ordre de 12 % pour la période de janvier à septembre 2026 comparativement à la même période l'an dernier.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.